STORES
LA SOLUTION, C'EST...
VALSTORES
FABRIQUE DE STORES - Rte de la Gemmi - 3960 SIERRE
SERVICE ENTRETIEN ET RÉPARATIONS
TEL. 027/53520

ASSA
ANNONCES SUISSES S. A.
RECEPTION d'annonces pour tous les journaux en Suisse et à l'étranger

FED
Suisse et Marché Commun
page 6
Lundi 2 octobre 1972 40 ct. JA Martigny
No 73 - Journal fondé en 1860 - Bi-hebdomadaire
Impr. Montfort, Martigny

CONFEDERE

A L'HONNEUR AUJOURD'HUI AU COMPTOIR

Tourisme et troisième âge

La journée de dimanche était consacrée comme d'habitude au Rallye du Vin. Dès 8 heures du matin, les concurrents — qui étaient arrivés entre 16 et 20 heures le soir précédent — étaient réunis pour la remise des fiches de pénalisation. Puis ils se rendaient en direction de la gare pour la formation du cortège. A 11 heures précises, le convoi s'ébranlait, les hôtes d'honneur Jean et André Wicki en tête. Par l'avenue de la gare, il gagnait la place des sports où la municipalité de Martigny offrait un apéritif en leur honneur. C'était ensuite le déjeuner officiel, suivi de la proclamation des résultats et de la distribution des prix, brève cérémonie qui mettait un terme à cette treizième édition du Rallye du Vin.

Exception faite de l'assemblée générale annuelle de la Caisse maladie et accidents chrétienne sociale suisse qui s'est tenu à l'Hôtel de Ville, dimanche matin à 10 heures, cette journée dominicale ne prévoyait pas d'autres manifestations officielles. Il est vrai que la journée du samedi en avait foisonné.

Troisième âge

Dès aujourd'hui, le Comptoir va retrouver son rythme de croissière. Ce matin a lieu la traditionnelle foire aux fromages dans les rues du Bourg. Pour ouvrir leur manifestation à toutes les couches de la population, les organisateurs ont prévu une journé du troisième âge. Au programme, une visite individuelle de la Foire aux fromages, facilitée par un service de bus gratuit mis à la disposition des bénéficiaires de la carte AVS. L'après-midi sera réservée à une visite du Comptoir où les billets demi-tarif attendront les personnes du troisième âge sur présentation de la carte d'identité.

Tourisme

Mais aujourd'hui lundi, c'est aussi la journée du tourisme. Il y a tout d'abord la conférence des présidents de sociétés de développement et d'Offices du tourisme qui se tient ce matin à l'aula du collège de Martigny-Bourg. Cet après-midi au cinéma Etoile aura lieu une réunion publique des organisations touristiques, sous la présidence de M. Antoine Barras, président de l'UVT. Vers 15 heures, M. Auguste Tschan présentera une conférence sur le thème « Swissair à l'heure des avions à grande capacité ». En fin de journée se tiendra une réunion du Rotary-Club avec une visite du Comptoir à la clé.

D T.

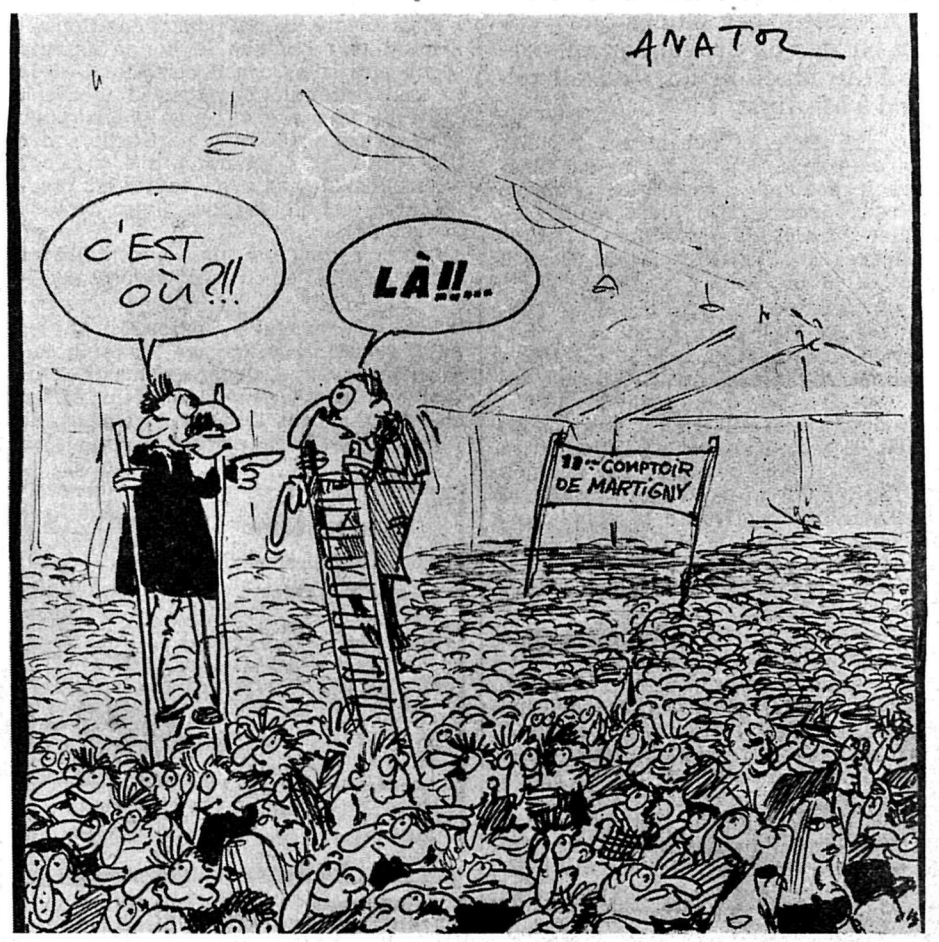

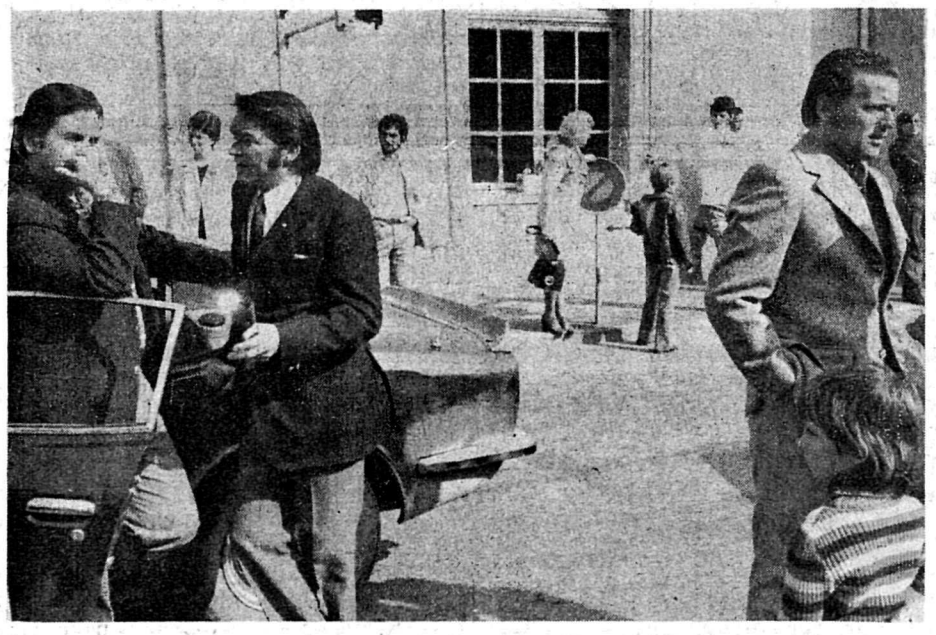

Jean et André Wicki surpris avant le défilé du Rallye. (Voir résultats en page 8.)

FED FAIT LE PLEIN

Pendant le week-end, le petit stand du « Confédéré-FED » n'a pas désempli. A cela une raison bien simple : notre compère et dessinateur Anatol était à l'œuvre. C'est dire s'il fit la joie des nombreux badauds en les caricaturant à qui mieux mieux. Rappelons qu'Anatol sera notre invité pendant toute la durée du Comptoir. Les dessins qu'il distribue au jour le jour — plusieurs centaines ce week-end — participeront à trois tirages au sort. Le premier aura lieu demain soir mardi et sera effectué par Mme Colette Jean. Les heureux gagnants partageront les prix, spécialités valaisannes, vins du pays et bons d'achat. Le deuxième se déroulera vendredi soir et le dernier dimanche soir prochain mettant ainsi un terme à cette tombola gratuite précisons-le encore une fois. « Pourquoi pas vous ? » dit un des personnages d'Anatol, en guise d'invite. Quand vous l'aurez vu, vous n'hésiterez plus.

FED

L'ÉVÉNEMENT SPORTIF DE LA SEMAINE

Trancher dans le vif

Dans moins de quinze jours, le hockey sur glace aura repris ses droits dans notre pays. Et l'intérêt sera plus grand, du moment que le HC La Chaux-de-Fonds a perdu beaucoup de joueurs. Le championnat se trouvera plus équilibré, même si les Neuchâtelois, nonobstant les départs de leurs principaux joueurs, ont un avantage certain. Les hommes de Pelletier connaissent parfaitement leurs adversaires, ils ont retiré des enseignements valables des théories de leur mentor et leur cohésion devrait à nouveau provoquer la décision.

Genève-Servette, Kloten et, éventuellement, Ambri pourront opposer une réaction digne d'être prise en considération. Le principal attrait de ce championnat se localisera en LNB: Lausanne HC sera-t-il à même de concrétiser ses ambitions ? Les engagements de Lindberg, Reinhardt et Sgualdo et du Canadien Nesterenko constituent des promesses, en mesure de faire vibrer la patinoire de Montchoisi. Un de nos confrères canadiens nous disait récemment : « Si l'entraîneur confirme les qualités qu'il a étalées dans notre pays, le club lausannois fera une promenade de santé dans sa catégorie de jeu. » Ses propos, empreints de sincérité et de spontanéité, méritent réflexion.

Des chiffres

Que n'a-t-on pas entendu par exemple à propos des rencontres URSS-Canada ? Dix but d'écart, une démonstration et en définitive les chiffres sont là. Les rivaux des Soviétiques n'ont dû qu'à un sursaut d'orgueil de pouvoir l'emporter d'une courte tête. Ils avaient le handicap de ne pas s'être préparés suffisamment, d'avoir cru que leur classe naturelle permettrait de sauver les apparences. Nous avons suivi à la télévision les quatre parties disputées au Canada. Au fil des confrontations, on sentait que les professionnels reprenaient conscience de la réalité, qu'ils se livraient progressivement à fond.

Stupéfiant

Mais, de toute manière, les Européens ont résisté jusqu'au bout, faisant preuve de vertus de récupérations stupéfiantes et ne faiblissant jamais quant au rythme de jeu. La conclusion de ces matches est simple : le travail poussé à l'extrême des Russes, leur souci de schématiser, ont tout de même été battu en brèche par la fantaisie et l'improvisation des Candiens. La différence est minime mais compte tenu du contexte psychique, le verdict est d'autant plus appréciable. Il est clair que, dorénavant, les Canadiens, avertis et réellement persuadés de la valeur de leurs adversaires, prendront d'autres dispositions. Ils mettront sur pied un programme rationnel afin d'être en forme pour cette série de recontres, dont l'intensité est allée croissante.

Nivellement

On n'ose pas demander que le championnat de Suisse nous restitue ces moments exaltants, surtout que le parallélisme avec le football n'incite guère à l'optimisme. Le nivellement par le bas est effarant. Ce n'est pas un sujet d'étonnement, lorsqu'il y a quatorze clubs. Cette abondance est nuisible. Huit en Ligue nationale de hockey, c'est aussi excessif. Mais qui osera trancher dans le vif ?

Thierry Vincent

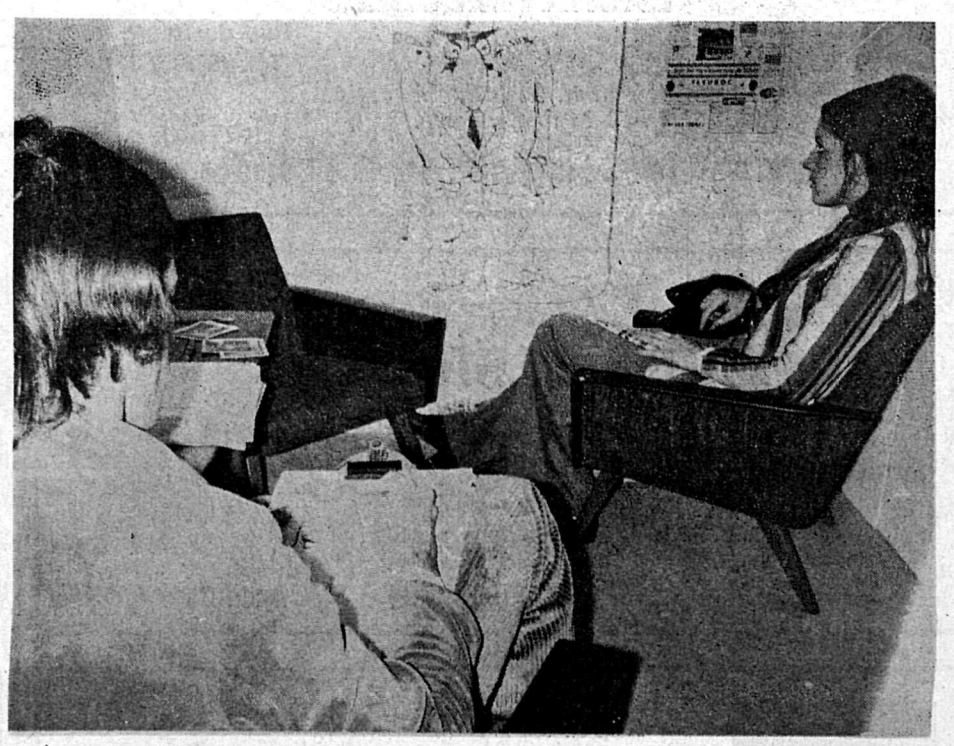

Anatol dans ses œuvres

Anatol n'a pas chômé pendant le premier week-end du Comptoir. Preuve en est le succès obtenu auprès des visiteurs. Plusieurs centaines de dessins ont été distribués qui participeront à un tirage au sort demain mardi.

Assemblée du parti radical

Martigny

Non au conseil général

Jeudi 28 octobre, le Parti radical de Martigny a tenu sa première assemblée du cycle électoral. C'est plus d'une centaine de personnes qui s'étaient déplacées pour se prononcer sur l'objet de la réunion : le Parti radical doit-il ou ne doit-il pas lancer une pétition en vue de provoquer un vote sur l'introduction du Conseil général à Martigny ?

On sait en effet que si une pétition appuyée par le 20 % du moins des électeurs le demande l'assemblée primaire est convoquée quinze jours avant l'élection du Conseil communal pour se prononcer sur l'institution du Conseil général.

Jeudi soir donc, le président de l'assemblée, M. Pascal Couchepin ouvrit la séance en saluant dames et messieurs présents. Il rappella que le Conseil général avait existé à Martigny de 1920 à 1928 date à laquelle il était mort d'inanition. Il y a 4 ans une pétition avait demandé un vote populaire sur le sujet. Le Parti avait proposé le refus. Il fut suivi par la majorité de la population, qui pensait alors que le Conseil général n'était pas la panacée qu'on voulait faire croire... Les choses ont-elles changé depuis lors ?

Le meilleur moyen de le savoir était de faire un nouvel examen de la situation. Aussi la parole fût-elle donnée à M. Kastli, conseiller général à Monthey qui exposa ce qu'est le Conseil général. A Monthey, il existe depuis 1909. Dans l'ensemble il fonctionne à la satisfaction de ses membres. La comparaison avec le régime de l'assemblée primaire est à Monthey difficile puisque pratiquement de mémoire d'homme, il n'a pas existé.

M. Kaestli releva les attributions d'un Conseil général. Elles ne sont pas très différentes de celles de l'assemblée primaire sinon pour les comptes et le budget. Par contre le Conseil communal peut en tous temps proposer de nouveaux objets à l'examen du Conseil général.

Si le Conseil général est représentatif, le Conseil peut ainsi avoir une possibilité d'avoir la température de l'opinion publique sur les problèmes particuliers.

Mais encore, faut-il pour qu'un Conseil général marche, que la bonne entente règne entre le Conseil communal et le Conseil général. Le Conseil général, souvent, forme des commissions pour étudier des problèmes particuliers car les conseillers généraux ne peuvent naturellement pas avoir toutes les compétences techniques pour juger de tous les problèmes.

L'exposé brillant, précis, complet et élégant de M. Kaestli fut vivement applaudi.

Les participants à l'assemblée furent ensuite invités à s'exprimer. Plusieurs personnes reprirent quelques arguments en faveur du Conseil général qui leur paraissaient importants. D'autres personnes, au contraire, relevèrent certains désavantages découlant de son introduction. Les urnes, comme en toute démocratie directe, devaient départager non pas partisans et adversaires du Conseil général, mais partisans et adversaires du lancement par le Parti radical d'une pétiton en vue de provoquer un vote sur ce sujet, le résultat fut clair : à une forte majorité, le Parti radical de Martigny renonce à lancer une pétition.

L'assemblée fut ensuite close juste assez tôt pour permettre aux participants... d'aller boire un verre !

Confédéré — FED

Editeur : Coopérative « Le Confédéré »

Rédacteur responsable : Dominique Traversini.

Rédaction - Administration : avenue de la Gare 21 - 1920 Martigny - Case postale 295 - CCP 19 - 58 - ✆ (026) 2 56 27, 2 65 76.

Publicité : Annonces Suisses S.A., place du Midi, 1950 Sion - ✆ (027) 2 30 43 - Imprimerie Montfort, 11, rue du Grand-Verger, 1920 Martigny, ✆ (026) 2 56 27.

Impression : Impr. Montfort, Martigny.

Abonnez-vous au « CONFÉDÉRÉ-FED »

FED 2

Délégués de la JRV
Entente difficile

Quatorze sections, représentées par une quarantaine de membres, ont répondu à l'appel du président Delaloye. Il s'agissait de l'assemblée extraordinaire des délégués de la Jeunesse radicale valaisanne, à la salle du Casino de Saxon, samedi 30 septembre.

A la carte, dix points dont en voici deux qui nous paraissent primordiaux.

1. Elections complémentaires.
2. Réforme des statuts.

❶ Les trois nouveaux élus sont connus (les sièges de MM. Favre, Bagnoud et Bender étaient vacants à la suite de leurs démissions).
MM. Cheseaux (Saillon), Monnet (Isérables, président de section), et Mottier (Massongex) accèdent au « soviet suprême ».

❷ Le comité directeur propose pour ses statuts deux importants changements : la suppression de l'assemblée des présidents dont les compétences seront désormais attribuées à un comité central composé des membres du comité directeur, des présidents des sections locales, des présidents d'Association de districts, des présidents des sections locales.

Ce large éventail de personnalités permettra une meilleure diffusion de l'idéal radical ; c'est pourquoi l'assemblée approuva à l'unanimité cette modification bienvenue.

Deux heures

« Il est constitué, sous la dénomination d'Association de la Jeunesse radicale SOCIALE valaisanne, désignée ci-après JRSV, une société (...)

» Organisation AUTONOME du Parti radical-démocratique, elle... »

Deux mots, deux heures de discussions des partisans de la nouvelle appellation, MM. Delaloye et Ribordy défendront avec brio et vigueur l'introduction du mot « social » dans l'étiquette de la Jeunesse.

Les « opposants », MM. Monnet et Bender, etc., ne s'avouaient pas vaincus pour autant. Leurs arguments apportaient une nouvelle matière à réflexion sur l'opportunité de cette adjonction.

Finalement, on décida... de ne rien décider ou plutôt de reporter cet objet au mois de janvier, lors de l'assemblée annuelle ordinaire de la JRV.

« Autonome » connut le même sort...

Les autres modifications proposées furent adoptées dans la quasi-totalité des cas, à l'unanimité.

B. E.

Saxon : Assemblée

Le Parti radical-démocratique de Saxon tiendra son assemblée générale ordinaire le jeudi 5 octobre à 20 h. 30 au Casino. L'ordre du jour est prévu comme suit :

1. **Lecture du protocole de la dernière assemblée générale extraordinaire ;**
2. **Nouvelle orientation du PRDV ;**
3. **Rapport du président et comité directeur ;**
4. **Sortie surprise du Parti et de la JR le 15 octobre ;**
5. **Elections communales 1972 ;**
6. **Divers.**

Double campagne de l'A.C.S.

Les yeux et les pneus

Du 2 au 5 octobre, aura lieu en Valais une campagne organisée par la section valaisanne de l'ACS en collaboration avec la police cantonale et une maison de pneumatiques. Pour contribuer à la sécurité du trafic, l'ACS a décidé de mettre sur pied un concours dans les villes importantes du pays, sur le thème « Etat des pneumatiques ». L'expérience ayant montré que l'usager ne prête pas suffisamment attention à l'état des pneus de son véhicule et que les contrôles gratuits sont en général fréquentés par une minorité d'automobilistes. L'ACS s'est résolue à aller au-devant de ces derniers.

Le 2 octobre à Sierre et Chippis, le 3 à Sion, les 4 et 5 à Martigny (dans le cadre du Comptoir), 3000 voitures seront contrôlées sur les places de parc. Une feuille de contrôle sera déposée sur le pare-brise de chaque véhicule, indiquant quel est l'état des pneus. Après avoir pris connaissance de sa fiche, l'automobiliste décidera lui-même des mesures à prendre.

D'autre part, la section valaisanne de l'ACS mettra sur pied un contrôle gratuit de la vue pour tous les automobilistes qui se présenteront au stand qu'elle occupera au Comptoir.

Statistiques

Bien des automobilistes sont persuadés qu'ils ont une vue excellente. Les statistiques prouvent que c'est le cas pour 70 % d'entre eux. Les autres ? Un examen de la vue indique qu'ils sont atteints de quelques troubles visuels. Même si cela ne semble pas les gêner au volant, les ophtalmologues estiment que les conséquences peuvent être graves dans certaines circonstances du trafic, notamment la nuit, lorsque les contrastes sont violents ou lors d'un long voyage qui impose une fatigue accrue à ces organes essentiels que sont les yeux.

* * *

Tous ceux qui se soumettront à cet examen seront simplement rendus attentifs à une éventuelle malformation ou à une insuffisance mais **aucun rapport ne sera établi.** On donnera simplement le conseil de se soumettre à un examen approfondi chez un oculiste.

Crédit jusqu'à 20 000 francs

pour meubler votre APPARTEMENT

Nos crédits sont de 30 mois avec remise pour solde de dette (en cas de maladie, d'accident ou d'invalidité et de décès).
Grand choix de chambres à coucher, de salons, de tapis et rideaux (confection et pose).

Notre offre :

une chambre à coucher avec grand lit ou lits jumeaux - un salon avec canapé-lit, deux fauteuils, une table et un meuble-paroi - une table de cuisine, deux chaises et deux tabourets.
Le tout livré franco domicile pour seulement **5190 francs** au comptant ou 6205 fr. 50 à crédit, premier acompte de 1557 francs et 30 x 154 fr. 95 (Reprise de vos anciens meubles en acompte.)
Nous vendons séparément.

LACHAT MEUBLES

Pré-de-Foire 5 et 10 — Rue du Bourg 41
1920 MARTIGNY 2 — **Tél. (026) 2 37 13**

Tapis bord à bord dès 18 fr. 90 le mètre carré.
Plaque 40 x 40, 12 fr. 50 le mètre carré.

Pendant le Comptoir : Action spéciale

Avec l'appareil

Smyrna-Presto

et les canevas peints à **Mex (Valais)**

Faites vous-mêmes le tapis **Smyrne** de vos rêves
Représentation pour la Suisse :
AMMANN S. A. — 1636 BROC (FR) — Téléphone (029) 6 14 14

COMPTOIR DE MARTIGNY
FOIRE-EXPOSITION DU VALAIS

Demandez le programme

LUNDI 2 OCTOBRE

Journée du troisième âge et Foire aux fromages

7.30-13.00 Marché-foire aux fromages dans la rue du Bourg. Dégustation et vente de fromages et produits laitiers.
Manifestation animée par la fanfare municipale Edelweiss.
Journée du troisième âge

En matinée : Visite individuelle de la Foire aux fromages. Le bus horaire assurera le transport gratuit des bénéficiaires de l'AVS de la gare au Bourg et retour jusqu'au Comptoir.

Après-midi : Séance cinématographique au pavillon de la Régie fédérale des alcools (halle 6) avec la présentation des films : « Le Haricot » - « Un certain jour » - « Les aventures de Casimir ».
Journée du tourisme

10.30 Conférence des présidents des sociétés de développement et Office du tourisme du Valais à l'aula du collège communal de Martigny-Bourg suivie d'un repas en commun.
Cinéma Etoile

14.30 Réunion publique des organisateurs touristiques à la salle de cinéma du Casino Etoile. Introduction de M. Antoine Barras, président de l'Union valaisanne du tourisme.

14.45 Présentation du film de M. Michel Darbellay : « La ballade des dames du temps jadis ».

15.15 Exposé de M. Auguste Tschan, conférence de la Swissair sur le thème : « Swissair à l'heure des avions à grande capacité ».

15.30 Présentation du film « une minute de Swissair ».
Un apéritif sera ensuite offert aux participants dans la grande salle du Casino Etoile, puis visite du Comptoir de Martigny.

18.30 Concert donné en ville et au Comptoir par la fanfare « La Persévérance » de Leytron.

19.00 Réunion du Rotary-Club. Visite du Comptoir.

MARDI 3 OCTOBRE

Journée officielle de la commune de Savièse
Journée de l'élevage

9.30 Hôtel de Ville : réception des autorités communales de Savièse par la municipalité de Martigny.

10.00 Conférence publique des autorités de Savièse : présentation de la commune - problèmes et réalisations - projets.
Discussion - débat conduit par Mme Colette Jean.

11.00 Visite de l'Hôtel de Ville de Martigny.

11.30 Apéritif à l'Hôtel de Ville.

12.00 Banquet officiel au café-restaurant de Genève.

14.30 Cortège (départ place de la Gare) avec la participation de toutes les sociétés de Savièse.

15.15 Visite du Comptoir pour les autorités et les sociétés invitées.

dès 15.30 Production des sociétés en ville et au Comptoir.
Marché-concours
Organisé par la Fédération valaisanne des syndicats d'élevage de la race d'Hérens et la Station cantonale de zootechnie. Les Neuvilles. Accès par route du Guercet.

08.00 Arrivée des animaux.

09.00 Opérations du jury.

11.00 Présentation commentée des meilleurs sujets. Distribution des prix.

* * *

15.00 Assemblée du comité de l'Union valaisanne des arts et métiers à l'Hôtel de Ville.

coop VALAIS

vous accueillera à son stand (No 119, halle III)
pour une dégustation des meilleurs cafés

anthamatten meubles s. a. — bois-noir

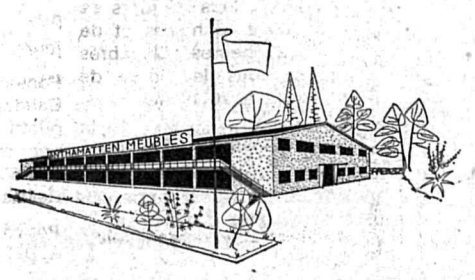

EUROPE MEUBLES

une référence pour votre intérieur

Tél. 025 / 3 62 32
1890 ST-MAURICE

Au Comptoir de Martigny, les plaisirs de bonnes tables...

« Sommet des Vignes »

Café-Restaurant Bellevue

(rte Forclaz-Chamonix)

Grande terrasse
Vue panoramique

Salle pour banquets - Mariages et dîner d'affaires
A. Arnold-Nicollier, chef de cuisine
✆ (026) 2 26 19

MOTEL-RESTAURANT TRANSALPIN

Jean-Marie Rosset-Matti

1920 Martigny-Croix
✆ (026) 2 16 68

- Grill au feu de bois
- Spécialités de la chasse
- Service impeccable - Tout confort Chambres indépendantes

AUBERGE-RESTAURAUT DU TUNNEL

— Chambres confortables et calmes
— Cuisine soignée
— Service impeccable

Le marcassin et le gratin d'escargots ainsi que l'entrecôte mexicaine réjouirons vos palais !

Chez Aurèle - ✆ (026) 2 68 98
Place Saint-Michel - 1920 **Martigny**

CAFE-RESTAURANT DU CATOGNE

vous recommande

LA CHASSE DE LA MAISON
et bientôt
LE SALÉ

LA DOUAY (Orsières) - ✆ (026) 4 12 30

Hôtel-Restaurant de Ravoire

Il faut essayer !

Ravoire à l'heure de la bière pourrait-on dire ! En effet, après le Bourg, c'est ce sympathique village surplombant Martigny qui, pendant la période du Comptoir, soit du 30 septembre au 8 octobre, sera sous l'enseigne de la bière !

Tous les soirs dès 21 heures débutera « la cérémonie » qui tend à valoriser et à faire encore plus apprécier les mérites de ce noble et ancestral breuvage. De plus, les soirées seront animées par le dynamique orchestre Florida.

Les tendres invitations de la boisson sont une chose, mais il ne faudrait cependant pas négliger la santé de votre palais. Pour ce faire, une honorable variété de chasse vous sera proposée ou, si cette dernière vous rebute, ce qui serait ma foi fort dommage, vous aurez la possibilité de faire tourner la girouette de votre choix vers une choucroute garnie digne d'un bourgmestre alsacien !

Mais l'Hôtel de Ravoire, c'est aussi une vue imprenable sur un Martigny sans cesse en état de croissance. Une ambiance de chaude et discrète intimité, bref, presqu'une atmosphère de famille ! A vous compagnons ! Amis du houblon ! Pour manger et bien boire ! L'Hôtel de Ravoire.

FED

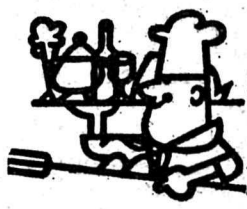

CAFÉ-RESTAURANT DE L'HOTEL-DE-VILLE

— Spécialités valaisannes
— Carte gastronomique
— Menus du jour
— Mets sur assiette
— Vins réputés

M. et Mme Marcel FRANC
✆ (026) 2 21 04

AUBERGE-RESTAURANT DU PONT-GUEUROZ

Sortie du tunnel
route de Salvan
✆ (026) 8 14 51

Sa terrasse ombragée !
Sa salle pour banquets, noces et sociétés
Sa chasse, et prochainement les brisolées avec fromage gras
Le patron au fourneau
Famille Landry-Bérard

SUR LA ROUTE DU COMPTOIR

RESTAURANT LA ROTISSERIE DU BOIS-NOIR

PIZZERIA BOSCO - NERO

vous offre une cuisine soignée et vous propose les meilleures spécialités avec un service accueillant et sympathique dans un cadre agréable et une terrasse ensoleillée.

Se recommande : **Famille Paul Métry**
1890 Saint-Maurice - ✆ (026) 8 41 53

Hôtel de Ravoire

J.-Michel Cassaz

1921 RAVOIRE s/Martigny
✆ (026) 2 23 02

Salles pour banquets, mariages, etc.

DEUX ATTRACTIONS

Marchés-Concours Combats de reines

Dans le cadre de la 13e Foire-Exposition du Valais, la direction du Comptoir de Martigny a prévu les marchés-concours suivants : mardi 3 octobre : marché-concours de la race d'Hérens ; jeudi 5 : marché-concours de la race tachetée et du petit bétail. De plus, un combat de reines aura lieu le dimanche 8 octobre 1972.

Marchés-concours

Face à l'évolution irrésistible et étourdissante qui, dans notre canton, bouleverse nos façons de penser, de sentir, de vivre, face à la diminution inquiétante de notre cheptel bovin, on peut se demander si les marchés-concours organisés dans le cadre du Comptoir de Martigny, ont encore leur raison d'être. En effet, notre canton ne compte actuellement que 7350 propriétaires de bovins, avec 38 850 animaux dont 19 600 vaches laitières.

La réponse, cependant ne fait pas de doute. Ces manifestations sont plus nécessaires que jamais. En effet, si l'élevage a régressé fortement dans la plaine du Valais central, il garde encore toute son importance dans le Bas-Valais et dans les régions de montagne. De plus, pour un éleveur, garder des bêtes avec une production laitière insuffisante c'est la ruine à brève échéance. Les marchés-concours permettent de faire comprendre aux intéressés la nécessité d'une sélection. Ils servent à inciter nos agriculteurs à améliorer les aptitudes de nos races bovines. En un mot, ils ont pour but de promouvoir un élevage qui réponde aux exigences de l'économie moderne.

Combats de reines

Si les effectifs bovins vont en s'amenuisant, l'homme de la ville par contre, las de son univers de béton, s'intéresse de plus en plus à la nature. De là, l'amour pour les animaux et, chez nous, cet engouement constant pour les combats de reines.

Ces manifestations font mieux connaître notre petite vache d'Hérens, essentiellement montagnarde, admirablement adaptée à nos conditions de vie. Ces joutes pacifiques mettent en valeur son tempérament très vif et son ardeur au combat et, sur les alpages, servent à désigner l'animal qui régnera sur le troupeau tout l'été.

L'amour des reines a peut-être sauvé la race d'Hérens de croisements inconsidérés. Les reines, en effet, sont des vaches à réflexes rapides, bien musclées et disposant d'une solide constitution, toutes qualités utiles au point de vue zootechnique.

Cependant négliger le développement des aptitudes laitières, au profit de la force corporelle est un écueil à éviter.

Considérés au point de vue « folklore », les combats de reines sont et resteront un sujet d'attraction pour les amateurs, la plupart gens du pays, mais aussi des personnes venant du dehors et amies du pittoresque et de la vie à la montagne.

G. Brunner

Avec les meilleurs vins du Valais.

SIMONETTA VINS MARTIGNY

FLEUROC

Le Fendant des Fendants

Place du Bourg 11 — 1920 **MARTIGNY** — Tél. (026) 2 30 01

SIMONETTA VINS MARTIGNY

Droguerie CRETTEX Martigny

Parfumerie

Rue du Rhône - 1920 MARTIGNY
✆ (026) 2 12 56

A 100 m. de l'entrée du Comptoir de Martigny

VISITEZ NOTRE MAGASIN : RUE MARC-MORAND 13

Conditions spéciales

Pour Cafés-Restaurants, Hôtels

- Machines, appareils
- Batterie de cuisine INOX
- Verrerie
- Porcelaine

Pour MENAGES

- Appareils TURMIX
- Batterie de cuisine INOX 18-10
- Verres cristal dès Fr. 4.50
- Services de table dès Fr. 150.—

QUALITE - GARANTIE - PRIX

CAVADA-TORNAY

fournitures d'hôtel et de ménage

Martigny, case postale 45 - ✆ (026) 2 37 80 - 2 44 68

memento

Pharmacie de service : Vouilloz, jusqu'au 7. 10, 2 21 79.

Médecin de garde : En semaine (urgence seulement), adressez-vous à l'Hôpital, 2 26 05.

Hôpital : Heures de visites, chambres communes et semi-privées, tous les jours de 13 h. 30 à 15 heures et de 19 à 20 heures. Chambres privées tous les jours de 13 h. 30 à 20 heures.

Service médico-social : 2 30 31, si non réponse (027) 2 37 29.

Administration municipale : 2 24 64.

A.A. : SOS d'urgence, 2 11 55 2 32 50 et 2 12 64. Réunion le vendredi à 20 h. 30 au DSR.

Vétérinaire de service : M. Filliez, 2 24 29.

Ambulances officielles : 2 26 86 - 2 24 13 - 2 15 52

Service dentaire d'urgence : pour les week-end et les jours de fête, appelez le 11.

Pompes funèbres : R. Gay-Balmaz, 2 22 95 - Gilbert Pagliotti, 2 25 02 - Marc Chappot et Roger Gay-Crosier, 2 26 86 - 2 24 13 - 2 15 52 Barras, Sion, (027) 2 12 17.

Police secours : 2 61 61.

Police cantonale : 2 20 21.

Police municipale : 2 27 05.

Pompiers : 18.

A.C.S. : Sion, (027) 2 11 15.

Service médico-pédagogique 2 18 36.

Service de dépannage : Garage Germano, 2 25 40 jusqu'au 9 octobre.

Touring-Club Suisse : (027) 2 26 54.

Dancing Le Derby : Tous les soirs dès 21 heures. Fermé le lundi.

Cinéma Etoile — Voir annonce.

Cinéma Corso — Voir annonce.

Cinéma Michel, Fully — Voir annonce.

René Delavy

Tapissier - Décorateur - Ensemblier
7, rue d'Octodure - **Martigny**

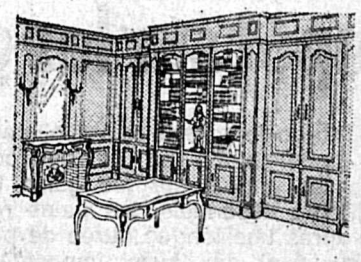

se fait un plaisir d'embellir votre appartement

MAGASIN - EXPOSITION

Atelier artisanal spécialisé

- Décoration intérieure
- Confection et pose de rideaux
- Tentures murales
- Rembourrage de meubles

Classique - Rustique - Ancien - Style
Conseils judicieux - Service soigné
✆ (026) 2 24 40

COMONA VALEJANA DE ZENEVA

Inauguration du chalet à Morgins

Si le soleil ne brillait pas sur Morgins le 10 septembre dernier, il n'en était pas totalement absent cependant ; chaque Valaisan, dit-on, en porte un peu au fond de son cœur, à plus forte raison ceux de Genève venus nombreux inaugurer « La Remouentze », le chalet de la Comona. Et, du soleil n'y en avait-il pas aussi dans le verre de l'amitié versé à l'arrivée ?

C'est dire que le temps, plus que maussade, s'il compliqua singulièrement la tâche du comité d'organisation, ne gâcha pas pour autant l'ambiance d'une journée dont le programme put se dérouler à peu près normalement. Dès 10 heures, membres de la Comona, amis et invités, convergèrent vers Fénesbet ; on se retrouvait, visitait les lieux avec satisfaction, discutait un verre à la main... La fanfare et Chœur-Mixte de Morgins, les danseurs de « La Matze », le groupe folklorique de la Comona, tentèrent de se produire sur la plate-forme devant le chalet, entre deux averses, ou dans les rares et exigus abris encore libres. Cette fête leur doit beaucoup de sa couleur, de sa chaleur, de sa joie.

En fin de matinée, entouré des Pères, Placide et Louis Dayer, tous deux membres de la Comona, Monsieur l'Abbé Barman, curé de Troistorrents, célébra la messe et bénit le chalet. Le Père Louis Dayer, dans sa brève homélie, rappela que cette célébration n'était pas du folklore, bien dans la conception valaisanne d'une telle journée, que le curé avec son goupillon ne remplaçait pas un impossible défilé de majorettes, mais que ça devait être un authentique acte de foi au Christ, seul vraiment capable de répondre à notre recherche d'amour et de liberté d'aujourd'hui. Le Chœur-Mixte de Morgins anima spécialement cette cérémonie et lui donna toute la solennité requise.

Raclette

Au moment d'attaquer, comme on dit en Valais, la « monstre raclette » prévue au programme, on aurait dit que le ciel voulait aussi être de la fête et arroser à sa façon « La Remouentze ». Mais les Valaisans, qui connaissent leur Bible, savent que les buveurs d'eau sont les méchantes gens et ce nouveau déluge fit donc refluer vers l'intérieur les quelque 250 à 300 personnes présentes. Heureusement que sous le radieux soleil des jours précédents les organisateurs avaient fait dresser malgré tout une grande tente de cantine à côté du chalet. Il y eut bien quelques bousculades et, pour certains, un peu d'énervement, mais tout s'arrangea vite grâce au calme « bon enfant » des responsables, à l'ingéniosité des jeunes, à la bonne volonté de tous qui comprirent qu'on n'était pas à une réception protocolaire mais chez soi à une rencontre d'amis un peu désorganisée par son trop grand succès.

Il y avait du monde partout, de la salle à manger à la porte de la cave, en passant par la cantine et les balcons. Une vingtaine de fourneaux chauffaient dans tous les coins ; la viande était séchée à point, le fromage bien affiné et le fendant coulait presque comme l'eau à l'extérieur. Ajoutez à cela que l'entassement des gens rend le contact obligatoire et vous devinez que l'ambiance devint vite chaleureuse.

* * *

Un journaliste valaisan écrivait un jour qu'une raclette pour être réussie devait être bien assaisonnée et qu'un ou deux bons discours en facilitaient grandement la digestion. Eh bien, les discours auxquels nous eûmes droit ne furent pas un simple condiment pour dîner d'inauguration mais des témoignages d'amitié dont la sincérité ne trompait pas : ceux de M. Nantermod, préfet de Monthey, à l'origine de l'achat de ce chalet, de Monsieur le curé Barman, qui sut vite apprivoiser ses « drôles de paroissiens » genevois ; ceux de MM. Rouiller, député conseiller communal, président de la Société de développement ; de M. Granger, autre conseiller communal, qui apportèrent l'accueillant salut de Morgins, comme aussi celui de M. Turtache, messager fraternel des Sociétés confédérées de Genève dont il est le président.

Vigoureux

Cette partie oratoire rondement menée par le vice-président Dayer, major de table à l'humour gentiment impertinent, s'était ouverte, après les salutations et remerciements du président Besse, par une magistrale intervention de M. Guy GENOUD, délégué du Conseil d'Etat. Il présenta un Valais d'aujourd'hui, vigoureux, plein de promesses, mais pas toujours bien compris. Il dit sa lutte à son service, sa foi en son avenir. Avec force il rappela aux Valaisans de l'extérieur leur indispensable enracinement et leur devoir d'ambassadeurs du Valais. D'autres messages d'amitié parvinrent aussi de personnalités qui avaient dû s'excuser comme M. Schmit, conseiller d'Etat de Genève ; M. Berrut, président de Troistorrents...

* * *

Cette simple relation de la partie oratoire laisse déjà entrevoir combien riche était la brochette des personnalités présentes. Il faut encore y ajouter les nombreux présidents de sociétés confédérées et valaisannes de Genève, des amis précieux de Morgins et Troistorrents, les anciens notables de la Comona, Lucien Fardel, Jean Kreutzer, Francis Frossard, les membres d'honneur, nommés ce jour même, Emile Jacquemin, Célestin et Joseph Rossier à qui « La Remouentze » doit tant...

Partie officielle, longue liste de personnalités, cela aurait pu faire de cette inauguration une cérémonie guindée, protocolaire et morose. Et on ne parle pas du temps ; mais ç'aurait été sans compter sur le bon aloi des invités, la spontanéité valaisanne, les innombrables et silencieux dévouements, la participation active de la fanfare et du chœur mixte de Morgins. En définitive, ce fut une merveilleuse fête de famille toute de gaieté et de cordialité.

Ah l'accueil de Morgins ! On le savait aimable au travers des autorités, des voisin, des commerçants et des artisans du cru, mais avec ses flonfons, les foulards rouges et les longues vêtures moirées de ses dames et demoiselles... Presque triste fut le retour sur Genève.

Eldé

SPECTACULAIRE COLLISION

C'est celle qui s'est produite l'autre our à Sion où ce camion transportant des poutres métalliques est venu emboutir cet infortuné véhicule

100.000 VACHES SUR LES ALPAGES

Depuis des années, l'économie alpestre subit une crise en Suisse. Le nombre d'animaux montant à l'alpage diminue fortement ; certains alpages, assainis à grands frais, sont même en partie vides.

L'estivage des vaches est la branche de l'économie alpestre la plus touchée par la situation ; il est subordonné à un entretien et une exploitation des pâturages plus intensifs que l'estivage des petits bovins ou du bétail. « En se limitant aux vaches, on élimine une conversion du jeune et petit bétail en vaches ; en outre, le dénombrement de celles-ci entraîne moins de frais », relèvent MM. Ryser et Walther, dans une étude consacrée à la rémunération de la contribution de l'agriculture pour le maintien de régions de loisirs au sein de zones agricoles défavorisées. (Cette étude sera présentée cet automne lors des assises annuelles de la Confédération européenne de l'agriculture à Berlin).

Actuellement, quelque 100 000 vaches sont alpées, en Suisse. Si un subside de 120 francs par saison et par vache alpée est admis, la situation de l'économie alpestre serait grandement améliorée.

VALAIS SUISSE

La requête du groupement suisse des paysans montagnards est toujours à l'étude à la Division fédérale de l'agriculture.

A noter que les contributions accordées aux paysans de montagne ne servent pas seulement l'agriculture mais contribuent à maintenir des zones de détente en altitude.

Impôt sur les gains immobiliers

La Thurgovie enregistre actuellement des modifications en ce qui concerne les impôts sur les gains immobiliers : désormais, les gains réalisés après une longue durée de possession sont eux aussi imposables. De même, à St-Gall, la dégressivité en fonction de la durée de possession a été réduite. La charge a été majorée à Glaris et — les gains modestes mis à part — à Soleure. Pour les gains réalisés à court terme, la charge peut atteindre 60 % (ZH) ; mais elle ne dépasse jamais 20 % (BS mis à part) après une durée de possession relativement longue. Pour un bénéfice de Fr. 100 000.— réalisé après une durée de propriété de 5 ans, le taux d'impôt varie entre 11,8 % (Bellinzone) et 38,7 % (Schaffhouse).

Successions

En ce qui concerne les impôts sur les successions, seul le canton de Glaris enregistre des modifications par rapport à l'année précédente ; les fortes variations en fonction du degré de parenté ont été quelque peu réduites et l'impôt sur les successions a été complété par un impôt sur les donations.

● Nouveau à Monthey ●

Fiancés et amateurs d'un nouveau mobilier
avant de faire un choix décisif,
une visite s'impose, aux :

▼

«Galeries du Meuble S.A.»
Monthey

GMM

Magasins de vente : à Crans et Vercorin

Exposition de Monthey
✆ (025) 4 16 86
4 33 86

«Profitez d'un nouvel avantage GMM»
par une nouvelle réorganisation du service
des ventes, dès le 1er octobre 1972

● Vente directe, sans représentant ●

Pour meubler confortablement votre intérieur
à des conditions uniques ! « n'hésitez pas ! »

- Un choix incomparable dans nos vastes expositions
- De nombreuses exclusivités et dernières nouveautés
- Du beau meuble d'une finition soignée et garantie
- Un rayon spécial meubles fin de séries = occasion exceptionnelle
- Des prix étudiés à la portée de chacun
- Des rabais appréciables sur tout achat
- De larges facilités de paiement
- Un personnel qualifié qui vous conseillera judicieusement
- Un service d'entretien après vente

▼

Gmm = la marque de qualité !

Exposant au Comptoir de Martigny : halle I, 4 stands

La protection civile

EN QUÊTE DE SÉCURITÉ

Sous le titre « Sécurité et protection civile », la Fédération valaisanne des sapeurs-pompiers et la section valaisanne de l'Union suisse pour la protection des civils, avec la collaboration du Service cantonal du feu et de la protection civile, présentent cinq pavillons sous des coupoles colorées en jaune, noir, rouge et bleu, qui rappellent précisément la sécurité que confère une cloche protectrice.

A l'entrée de ces pavillons, en primeur, l'échelle « scarabée » inspirée de celle utilisée sur la lune pour sortir des LEM et destinée à la création d'escaliers de secours dans les bâtiments élevés ; la particularité de cette échelle est d'être entièrement rétractable et de disparaître dans l'épaisseur d'une dalle.

A l'intérieur des pavillons, la première coupole permet de présenter quelques clichés allant des accidents usuels aux catastrophes les plus graves et montrant les moyens de s'en protéger.

Réalités

Sous la deuxième coupole, en jaune et noir, divers panneaux dessinés par le caricaturiste PEN confrontent d'une part la conception valaisanne 1911 de la police du feu, encore en vigueur à ce jour, avec les réalités de 1972, et relève d'autre part l'efficience des sociétés d'assurance contre l'incendie et les dommages naturels qui ont su s'adapter à l'évolution de notre siècle actuel.

Un dispositif d'alarme adopté dans le cadre de la défense nationale est ensuite présenté sous la forme d'un poste d'observation permettant de surveiller le barrage d'un lac artificiel et d'une centrale recueillant les messages d'alerte et les diffusant à travers le pays.

La troisième coupole, en rouge, expose quelques moyens de protection contre le feu allant de la prévention, à la détection et à l'extinction et permet à un contrôleur de citerne à mazout de montrer le « pourquoi » de son travail et de présenter une citerne correctement posée.

Abri

La quatrième nous fait pénétrer dans un abri de protection civile en essayant de justifier la raison d'être de celui-ci : protection contre les pressions qu'engendre un bombardement, contre les toxiques, contre la radio-activité puis les moyens de liaisons de l'organisme de protection locale (OPL) de Sion nous sont présentés ainsi que le dispositif de protection civile de l'OPL de Martigny ; enfin un type de remorque à matériel de protection civile nous fait découvrir les matériels qu'elle transporte et qu'elle étale en partie sous la cinquième coupole.

Cette dernière sous sa robe bleue, est cependant affectée plus spécialement au « Service sanitaire » et permet de rappeler les premiers principes de secourisme : respiration artificielle, hémostase, soins aux blessés et position correcte à leur donner.

A la sortie des pavillons, un bureau d'information permet de compléter les renseignements donnés dans les pavillons par le personnel de service et d'orienter les visiteurs sur les conditions d'un concours « feu et protection civile » organisé dans le cadre du Comptoir de Martigny et doté de nombreux prix tels que voyages en avion, bons de séjours, abonnements de remontées mécaniques pour skieurs et touristes, cartons de bouteilles.

TOUT
POUR
VOTRE ENFANT
5 %
de rabais
sur tous nos articles
pendant le Comptoir

Bébé Boutique
Jean-Charles Moret — MARTIGNY
Av. Grand-Saint-Bernard 16 - Tél. (026) 2 20 69

1972 martigny
Le comptoir en fleurs

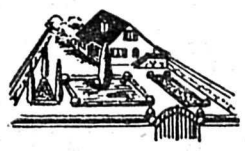

LÉON NICOLLIER
Paysagiste
Création de jardins d'agrément et entretien
Arbres d'ornement
1926 FULLY — Tél. (026) 5 32 16

ANNY-FLEURS
Avenue de la Gare 8
1950 Sion, ✆ (027) 2 25 32
René Schroeter

MICHEL ET GERALD GRANGES
Etablissement horticole
1926 Fully - ✆ (026) 5 33 91 - 5 46 54

JULES & JEAN RODUIT
Etablissement horticole
Plantons et fleurs
« Chez Roduit, se servir, c'est toujours réussir »
1926 Fully ✆ (026) 5 33 08

Maison HANS LOERTSCHER
Horticulture - Fleurs
1907 Saxon ✆ (026) 6 22 87

MAISON MARCEL MAGNIN & FILS
Horticulteurs
1906 Charrat ✆ (026) 5 31 19

Maison GAILLARD
Etablissement horticole
1915 Chamoson ✆ (027) 8 73 94

Etablissement horticole
LOUIS CHESEAUX
1913 Saillon ✆ (026) 6 23 97

FAISS & FILS
Etablissement horticole
Maîtrisse fédérale
Plantes et fleurs en toutes saisons
1926 Fully ✆ (026) 6 23 16
faiss

LOUIS GAECHTER
Horticulteur
Rue des Epeneys 13 - 1920 Martigny
✆ (026) 2 43 59

Pour vos fleurs, vos plantations maraîchères, une adresse :
Etablissement horticole et maraîcher
DORSAZ
1926 Fully, ✆ (026) 5 31 59 - 5 32 17

EMILE MOTTIEZ
Etablissement horticole
1903 Collonges ✆ (026) 8 41 59

Etablissement horticole
Horticulteur diplômé - Fleurs
Plantons de fleurs et légumes
Chrysanthèmes pour la Toussaint
1907 Saxon, ✆ (026) 6 21 83
BNeury Saxon

ETABLISSEMENTS BLANC
1907 SAXON
Tél. (026) 6 27 61

PARTICIPEZ
A LA TOMBOLA
DU « CONFEDERE-FED »

CHADAR
1906 CHARRAT Tél. (026) 5 32 93
Toutes fournitures pour l'agriculture : Engrais - Semences
Tuteurs - Tourbe - Produits antiparasitaires, etc.
Centre de jardinage : Engrais et semences pour pelouses
Installations d'arrosage - Outillage de jardin - Tondeuses à gazon - Meubles de jardin, etc.
Centre neige : Appareils à déblayer la neige - Chenillettes à moteur - Fraiseuses à neige - Equipement complet pour le ski de fond - Skis - Luges - Ski-bob, etc.
Démonstration et livraison à domicile
Service après-vente
Direction de vente :
BRUNO DARIOLY - 1920 MARTIGNY - ✆ (026) 2 28 59

J. LEEMANN
Maître-Fleuriste
Décoration florale - Service Fleurop
1920 Martigny
Av. de la Gare 38, ✆ (026) 2 34 38
Place Centrale, ✆ (026) 2 23 17

MEOC
Manufacture d'Engrais organiques
et de produits antiparasitaires
1906 CHARRAT - ✆ (026) 5 36 39

Rouiller-fleurs
1920 MARTIGNY
✆ (026) 2 27 50
(derrière Gonset)

H. PERREARD & L. FILIPPI
Successeurs de M. Dirren
— Arbres fruitiers et ornement
— Aménagement de jardin
Chemin du Milieu 52, 1920 Martigny
✆ (026) 2 28 75 - 2 35 17

« CONFEDERE-FED »
vous recommande
les maisons ci-dessus
Abonnez-vous à FED

ASSA
ANNONCES SUISSES S.A.
Place du Midi 27 - 1950 SION
✆ (027) 2 30 43

Caves de Ravanay

IMPLANTATION CONTROVERSÉE

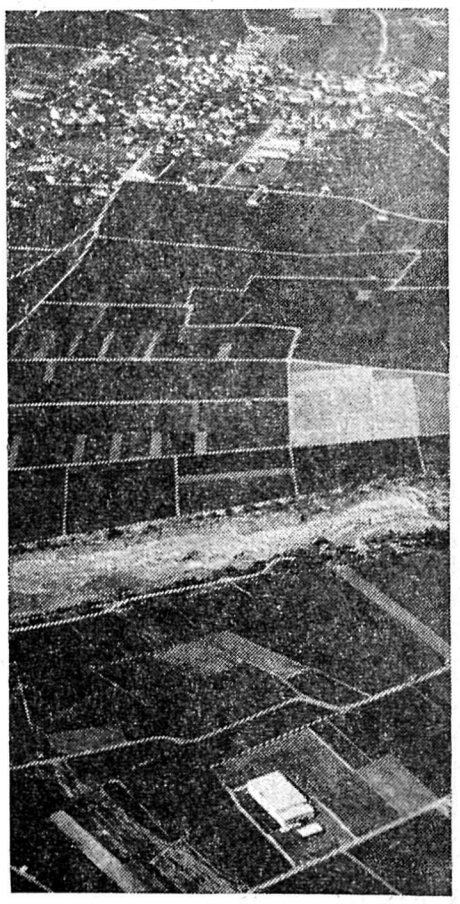

Vendredi 22 septembre, on inaugurait officiellement les caves Ravanay. Le bâtiment, situé sur la commune de Chamoson, à droite après le pont de Riddes, constitue en fait la première implantation « étrangère » en matière de vin en Valais.

Ces caves qui sont d'origine Vaudoise ne manquent pas et ne manqueront certes pas de susciter encore à l'avenir certaines controverses aux sein des maisons directement concernées par ce phénomène. Leurs objectifs prioritaires Nous en savons bien peu à ce sujet, du moins pour le moment ; toujours est-il que cet établissement va poser certains problèmes pour ne pas dire des problèmes certains aux plus anciennes maisons recevant chaque année un gros potentiel de la culture vinicole du canton.

A partir de ce moment il faudra envisager d'autres questions restées dans l'ombre auparavant. Il s'agira également de prendre une position plus directe et plus affermie envers les producteurs.

Gardons-nous cependant de rendre tragique une situation qui ne l'est pas du tout et efforçons-nous d'observer les faits comme ils se présentent, c'est-à-dire sous un angle objectif. Cette prise de « terrain » est quelque peu audacieuse si l'on connaît la mentalité du Valaisan et c'est la raison pour laquelle certaines gens à intérêts tout à fait justifiables ne sont pas au premier rang pour applaudir cette réalisation.

Verrons-nous jalonnant nos vignes des établissements « étrangers » pousser comme des champignons ? Celà seul l'avenir nous le dira. En attendant gardons nos vues et idées claires en vue de préserver ces siècles de travail et de dur labeur.

J. T.

M. Augustin Roduit (Leytron)

— Personnellement, je ne pense pas que les caves de Ravanay vont nuire à la production vinicole Valaisanne. La maison, bien que très importante, ne tient cependant que du mou ; elle ne représente donc pas une concurrence directe pour les producteurs et autres encaveurs.

M. Bernard Pommaz (Chamoson)

— Pour le moment il s'agit d'une affaire formidable ; il faut se garder cependant de faire des estimations trop hasardeuses quant à son rôle futur au sein des vignerons valaisans. Il est souhaitable que les producteurs et vignerons de la régions prennent conscience de cet état de chose et ne cèdent pas toute leur production aux caves de Ravanay. En ce moment quelques « grandes » maisons luttent afin d'essayer d'obtenir le 50 % des vins du Valais.

Essayons d'y voir clair et d'en tirer le meilleur parti possible.

Quantité et degré moyen

	en kilos	en litres	Degré moyen
Chasselas	17 405 565	13 924 452	81,4
Rhin	6 579 266	5 263 412	87,7
Ermitage	474 091	379 272	90,7
Malvoisie	308 647	246 917	101,6
Arvine	101 337	81 069	91,6
Amigne	50 713	40 570	100,2
Autres blancs	142 055	113 644	—
Pinot	10 501 88	8 259 450	94,5
Gamay	5 557 333	4 375 069	88,9
Autres rouges	39 603	29 702	—
Total rouges	16 098 824	12 664 221	92,7

ACCORD SUISSE - MARCHÉ COMMUN

On en parlera vendredi

Référendum, oui ou non ? Le peuple suisse doit-il être convié à se prononcer sur les accords passés avec les Communautés européennes ou cette compétence doit-elle rester au gouvernement et au Parlement ? On le sait : les conseillers nationaux ont voté, très largement en faveur du « oui », avec une majorité de 90 voix, alors que les sénateurs ont finalement opté, pour une voix de différence, pour le « non ». La démocratie n'est, bien entendu, pas en échec pour autant.

Le vendredi 6 octobre 1972, la Fédération des Associations artisanales du canton du Valais (Bureau des métiers) tiendra son assemblée annuelle des délégués.

Cette réunion administrative qui se déroule traditionnellement dans le cadre du Comptoir de Martigny, sera suivie d'une conférence publique. Cette année, les organisateurs ont fait appel à M. Nagy de la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique qui parlera de « L'accord de libre-échange entre la Suisse et la C.E.E. et ses conséquences. »

L'exposé de M. Nagy aura lieu à la grande salle de l'Hôtel de Ville de Martigny le 6 octobre à 15 h. 30.

Toutes les personnes qui s'intéressent de près ou de loin à ce problème d'actualité sont cordialement invitées à assister à cette conférence donnée par un homme très compétent.

Vu que le peuple devra peut-être se prononcer sur cet accord au mois de décembre, il importe d'en connaître les clauses et de prévoir les conséquences. La manifestation mise sur pied par la F.A.A. contribuera sans aucun doute à mieux comprendre cet important traité de libre-échange des produits industriels.

La procédure habituelle de réduction des divergences est entamée. Il nous étonnerait bien de ne pas voir les Etats, démonstration faite, ne pas se rallier au point de vue des députés du Conseil national. Démonstration ou simple somme des réticences ? On pourra en discuter longtemps. Il est fréquent de voir les Etats se comporter en « gardien de la Constitution ». Et cette constitution, à tout le moins, n'oblige nullement le recours à la volonté du peuple et des cantons pour un tel accord de libre-échange, d'ailleurs résiliable (du moins en théorie) par le gouvernement.

On n'ignore pas que le Conseil fédéral, pour prévenir des manœuvres de perturbation avait annoncé un peu hâtivement sans doute, qu'il ne soustrairait pas l'accord au vote populaire. Depuis, les choses ont un peu changé et l'accord paraphé n'est pas aussi « dynamique » que l'on pouvait envisager d'abord. Le Conseil fédéral ne fait pas une affaire de prestige de cette clause référendaire. Il l'a maintenue bien davantage pour ne pas faillir à ses promesses. Cela le Conseil national l'a bien compris.

Les Etats, tout en ne s'opposant en rien au contenu des accords, ont tenu à souligner les dangers qu'il pouvait y avoir à jouer un peu à la légère avec le droit constitutionnel. On pense que le coup de semonce — peut-être involontaire — des sénateurs incitera le gouvernement à se montrer plus prudent une autre fois, dans ses déclarations. Cependant, il faut bien admettre — avec M .Brugger — qu'on aurait assisté à un beau tollé, au sein des mêmes Chambres, si d'aventure, le Conseil fédéral avait opté en sens contraire...

ASSEMBLÉE DE LA CMACSS

Sous la présidence de M. André Ermani, la section martigneraine de la Caisse maladie et accidents chrétienne sociale suisse tenait hier matin, à l'Hôtel de Ville, ses assises annuelles. Participation plus qu'honorable malgré l'heure matinale (10 heures !) pour un dimanche.

L'organisation suisse de la CMAESS (appellation non contrôlée !) compte, après une augmentation de 40 000 adhérents en 1971, très exactement 820 877 membres.

Chacun le sait : seul le riche peut être malade, s'il n'appartient à aucune caisse maladie et accidents.

En effet, les frais médicaux et pharmaceutiques coûtent 26 % de plus qu'en 1971 (moyenne suisse).

Pendant le même temps, les cotisations montent de 18 %, et les prestations journalières aux malades de 15 %.

Déficits

En bref, voici la situation en Valais.

— 62 799 membres répartis dans 28 sections.

7 sections bouclent les comptes avec 51 681 francs de bénéfices.

Par contre 21 sont en déficit ; ainsi chaque adhérent supporte 31, 50 francs de ce « crak » général.

A Martigny, la section est forte de 5312 membres, en augmentation de 5 % par rapport à 1970.

Cotisations : 1 879 824,06 ; (17 % en plus)

Prestations : 2 119 983,40 (frais médicaux = + 36 %

Déficit : (+ 17 % contre + 36 %), après subsides : 148 575,99 contre Fr. 100 000.— de bénéfice en 1970.

Le président de la très active section de Martigny expose en bref quelques raisons qui entraînent cette hausse constante des prix : le traitement se fait en clinique car les médecins ne viennent plus prodiguer leurs soins à domicile. Les partisans du travail « à l'assurance » deviennent de plus en plus nombreux quoique dépistés par le « visiteur des malades ». Enfin, les notes de médecins (traitements - diagnostics - analyses, etc.) ont augmenté de 36 % en Suisse romande.

Chiffres

M. Monnard, délégué de l'administration centrale, dont le siège se trouve à Lucerne, dans un exposé très complet, souligne la difficulté d'une revision de la loi fédérale sur les caisses maladies. Il existe en effet de multiples projets concernant cette future modification, demandée par une pétition soutenue par plus de 600 000 personnes ; voici les trois principaux :

L'initiative du Parti socialiste auquel le Conseil fédéral a opposé le projet de Flims ; le projet du concordat CMACS qui par sa conception rigide et claire, permettrait une amélioration très nette.

Voici pour terminer la composition de l'actuel comité de la section de Martigny : Président : Crusani André ; vice-président : Borgeat Marcel ; caissier : Perruchoud Albert ; secrétaire Boisset Fernand ; membres : Eugène Quarroz, Cyrille Bourgeois, René Monnet, Bernard Besse, Mme Stettler.

B. E.

Dr Maurice TROILLET

Quand la mort vient vous ravir un ami, on reste comme étourdi par le bruit que cause sa chute et par le vide que va creuser sa tombe. C'est ce que nous avons ressenti et avec nous presque tout le district d'Entremont à l'annonce du décès brutal du Dr Troillet.

Il y a 22 ans que le Dr Troillet s'était établi à Orsières après six ans de formation complémentaire dans différents services hospitaliers. Très rapidement, il se fit connaître et citer en exemple bien au-delà des limites de son activité, tant ses connaissances professionnelles, son dévouement pour son prochain et son désintéressement étaient grands. Sa noblesse de cœur, sa probité intellectuelle, son réconfort moral, toutes ces qualités rares et précieuses, faisaient de lui un être d'élite. Il appartenait du reste à une famille remarquable : son grand-père fut juge cantonal, son père était député, son oncle paternel, président d'Orsières et son oncle maternel juge cantonal également.

Le Dr Troillet est parti le jour même de ses 56 ans en pleine activité. Demain, mardi, rassemblée devant sa tombe ouverte, une population émue pleurera, rendant ainsi un témoignage éclatant d'attachement et de reconnaissance à celui qui fut jusqu'au bout un médecin exemplaire.

A sa famille profondément éprouvée, vont nos respectueuses condoléances.

†

Madame Evelyne TROILLET-AMOOS et ses enfants Jacques, Françoise et Florence, à Orsières ;
Monsieur et Madame Henri TROILLET-DARBELLAY et leur fils Nicolas, à Martigny ;
Monsieur et Madame Georges PILLET-TROILLET et leurs fils Jean-Marc, à Martigny ;
Monsieur Pierre AMOOS, à Bluche ;
Monsieur Edmond CRETTOL et ses enfants, à Crans-sur-Sierre ;
Monsieur et Madame Armand MOUNIR et leurs enfants Jean-Claude et André-Luc, à Bluche ;
Monsieur et Madame Robert HENKING-MOUNIR et leurs enfants Isabelle et Roger-Luc, à Monthey ;
Monsieur Fernand CRETTEX et ses enfants Claudine et Philippe, à Champex ;
Monsieur et Madame François TROILLET et leurs enfants, à Lausanne ;
Monsieur et Madame Jean-Pierre TROILLET et leur fils, à Rheydt ;
Monsieur et Madame Alain Giovanola, à Rheydt ;
Monsieur et Madame Basile CRETTOL et leur fils, à Montana ;
La famille de feu Ernest LOVEY, à Sembrancher et Berne ;
La famille de feu Paul TROILLET, à Bourg-St-Pierre, Sembrancher, Orsières et Brigue ;
Madame Yvonne TROILLET-THÉTAZ, à Orsières ;
La famille de feu Léonce JORIS-POUGET ;
La famille de feu Emile POUGET ;
La famille de feu Camille POUGET ;
La famille de feu François AMOOS ;
Madame Alexine BONVIN-CRETTOL ;
La famille de Maurice CRETTOL ;
La famille d'Arnold CRETTOL ;
La famille SOLDATI-CRETTOL ;
Le docteur Marin BARADA, son collaborateur, à Orsières,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la grande douleur de faire part du décès du

Docteur Maurice TROILLET

Médecin

leur très cher époux, père, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, enlevé à leur tendre affection, à l'âge de 56 ans, le 29 septembre 1972.

La messe de sépulture aura lieu à Orsières, le mardi 3 octobre 1972, à 10 heures.

Prière de ne pas faire de visites.

Cet avis tient lieu de faire-part.

ELECTRICITE AUTOMOBILE
PIERRE GUEX
La batterie suisse de haute qualité
Tous les modèles en stock chez le spécialiste
MARTIGNY Av du Gd-St-Bernard 42 – 026/2 20 06

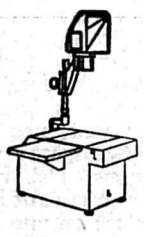

Matériel pour l'enseignement
AUDIO-VISUEL
St-Maurice
Grand-Rue 26 - 1890 St-Maurice
✆ (025) 3 75 76

ARTICLES ET HABILLEMENT DE SPORT
tousport
Parking Nouvelle Poste
1920 MARTIGNY
✆ (026) 2 23 12

Serres maraîchères
Abris agricoles
Garages préfabriqués
Ardag
1908 Riddes
✆ (027) 8 76 57

ÉLÉGANTES !
Un choix inouï de modèles !
Robes - Manteaux - Costumes Ensembles
BOUTIQUE Liliane HAUTE CONFECTION
100 m. de la gare - Martigny

Chaussures Lerch R. Perriard
1920 Martigny Tél. 2 23 20
La collection d'automne est arrivée

Une nouveauté
Au Comptoir de Martigny
Stands 179 - 180
GIOVANOLA
Récipient en acier inoxydable

330 l.
670 l.
1000 l.
utilisable pour les :
vins :
stockage, élevage, cuvage, etc.
fruits et plantes :
fermentation, macération
liqueurs, eaux-de-vie, jus de fruits :
préparation, stockage
Cuves et réservoirs en acier, émaillés, de 300 à 45 000 l.
Fûts de transport en aluminium
Machines à laver les bouteilles
GIOVANOLA FRÈRES S.A.
1870 Monthey
Tél. 025 / 4 19 51
P 36-2624

Surdiac

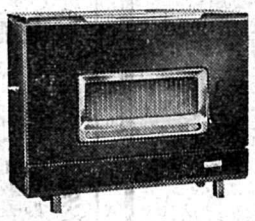

Distribution suisse :
R. Mailler, Tramelan,
téléphones
(032) 97 42 20 - 97 52 82
correspondant à Martigny, boîte postale 48
Prix et conditions avantageux
Garantie SURDIAC, service après vente
Documentation, offre et visite sans engagement

Surdiac
Petits et gros problèmes de chauffage, avec ou sans radiateurs pour appartements, villas chalets trouvent leur meilleure
SOLUTION avec SURIAC mazout et tous gaz qui « chauffe agréablement tout et partout »
CONFORT, BIEN-ETRE, SECURITE de 6000 à 26 000 cal/H
Combinaison eau chaude dès 9000 cal/H

NOUVELLE LOI SUR LES CONSTRUCTIONS

Projet scindé en deux

Par son message du 9 mai 1972, le Conseil d'Etat avait décidé de soumettre aux députés un projet de nouvelle loi sur les constructions qui aurait dû être traité au mois de juin lors de la session prorogée de mai dernier. Cependant, la Commission parlementaire a renvoyé au Département pour étude toute une série d'articles et c'est la raison pour laquelle le travail n'a repris que le 12 septembre.

Lors de cette séance, il fut constaté, avant toute discussion sur le projet, que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ne serait discutée aux Chambres fédérales que dans la session de septembre. La Commission du Conseil des Etats ne put adresser son travail et renvoya toute une série d'articles au Conseil fédéral. Etant donné cette situation et afin de ne pas créer des divergences entre la loi fédérale et notre projet, la Commission du Grand Conseil a décidé d'abandonner la seconde partie du projet, soit la partie traitant de la planification et de ne traiter, lors de la prochaine session, que les dispositions du droit des constructions. Ce n'est qu'après l'adoption par les Chambres fédérales de la loi fédérale sur la planification que pourra s'élaborer une loi cantonale sur l'aménagement du territoire. C'est du moins l'avis du Conseil d'Etat et de la Commission parlementaire.

Ci-dessous, voici brièvement énumérées les raisons qui ont amené le Conseil d'Etat et la Commission parlementaire à scinder la loi.

Aménagement

❶ Selon l'article 11 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire sont compris, dans la zone d'aménagement, les territoires à bâtir, les territoires agricoles et forestiers, les territoires sans affectation, les territoires à protéger et les territoires de détente.

Dans les zones agricoles ne seront admises que les constructions et installations agricoles. Aujourd'hui, il existe déjà beaucoup de bâtiments et installations qui ne sont pas liés à l'exploitation du sol (maisons de vacances, d'habitations, villas, etc.) dans ces zones qui pourraient être délimitées en tant que zones agricoles ou de zones à protéger. Quel serait donc le sort de telles constructions en cas d'incendie, par exemple (une reconstruction sera-t-elle possible ?), en cas d'agrandissement ? De telles questions ne sont pas réglées par la loi fédérale.

Autorisations

❷ **Il est de même certain que selon la loi sur l'aménagement du territoire le refus d'octroyer une autorisation de bâtir sur un terrain faisant partie d'une zone agricole ne constitue pas une expropriation matérielle. Cela vaut aussi pour les zones sans affectation spéciale. C'est la raison pour laquelle, selon la Commission du Conseil des Etats, il est absolument nécessaire de prévoir une compensation des charges. Le Conseil fédéral doit donc proposer aux Chambres fédérales une solution dans le sens voulu par la Commission, l'application de ce principe restant encore indéterminée. Cependant, notre projet cantonal (partie concernant la planification) devra s'harmoniser avec la loi fédérale.**

❸ Enfin, il faudra changer la terminologie de certains notions.

Ces brèves remarques démontrent que des questions essentielles qui ont une importance toute particulière pour le législateur cantonal doivent être réglées. Le Conseil d'Etat et la Commission du Grand Conseil ont décidé dès lors d'abandonner la partie du projet consacré au droit de planification. Afin de faciliter le travail du Parlement, un nouveau texte a été élaboré.

Sion

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE SAVIESE

Réuni en séance ordinaire le vendredi 15 septembre, le Conseil communal de Savièse :

— a ratifié la décision d'achat du réseau d'eau potable du Mayen de la Zour ;
— a pris connaissance du devis pour l'amélioration et l'extension du réseau d'eau potable de Prazier ;
— a nommé M. René Savioz, ancien président de Grimisuat, expert d'estimation de la route Rédin - Bonacliaz ;
— a pris acte de la démission du rév. curé Charles Mayor de président de la Commission scolaire, et a nommé M. le président Clovis Luyet, président par interim de la dite commission ;
— a décidé de donner congé à toutes les classes, le mardi après-midi 3 octobre prochain, journée du Comptoir de Martigny ;
— a décidé d'entreprendre des démarches auprès du DIP afin de prévoir au plus tôt l'exécution de trottoirs le long des routes reliant les villages ;
— a accordé le transfert de concession du bar « Le Pénalty » à M. Joseph Héritier de Cyrille à Granois ;
— a décidé d'aborner les alpages du « Féli » sur le canton de Berne ;
— a porté à Fr. 55.— par enfant la subvention communale 1973 destinée aux caisses-maladie ;
— a décidé d'intervenir auprès du service cantonal des eaux, afin de mettre sur pied au plus tôt la remise en état des digues défectueuses de la Sionne ;
— a décidé d'effectuer les travaux de goudronnage de la route de Lasse ;
— a pris connaissance de l'autorisation de construction définitive du stand de tir.

Sierre

11 conseillers au lieu de 9?

Mardi passé, lors de la séance du Conseil communal sierrois, la fraction radicale a présenté une proposition visant à porter le nombre des conseillers communaux de 9 à 11 dès le début de la nouvelle législature. Les radicaux estiment en effet que cette augmentation de l'effectif des conseillers devrait permettre à un Grangeard de prendre place parmi l'exécutif de la commune fusionnée.

Ce souci d'une représentativité équitable semble recueillir la quasi-unanimité des voix au Conseil communal, bien qu'on estime généralement qu'une telle réforme ne soit pas urgente. Au vu des tâches à accomplir, neuf conseillers paraissent suffire. Alors pourquoi songer à accroître ce nombre ? « Par souci d'équité » répondent les radicaux, même si cette disposition doit arranger le Parti démocrate-chrétien. Elle devrait également permettre une réorganisation des différents départements et une meilleure répartition des tâches entre les conseillers.

La proposition radicale sera vraisemblablement suivie par les autres partis qui en discuteront sous peu. Si tel était le cas, elle serait soumise à la votation populaire au mois de novembre déjà.

FED

Boutique de Porcelaine
ANDRÉ D'ANDRÈS
MARTIGNY
Dépositaire exclusif pour le Valais des porcelaines, Chastagner, Limoges
A l'occasion du Comptoir, nous vous attendons avec plaisir
Rue du Gd-Verger, ✆ (026) 2 19 62

Toutes lunettes modernes et classiques
Moret Opticiens
MARTIGNY
Av. de la Gare 5

SHELL BUTAGAZ
Comptoir de Martigny
Stand No 142
Halle IV
ANDRÉ STRAGIOTTI
✆ (026) 2 20 07

Tout pour la future maman
Tout pour le bébé
Prim enfance
MARTIGNY
38, av. de la Gare Tél. 026 2 35 37

Demandez notre catalogue au stand 278
Halle VIII
et visitez notre magasin :
Avenue de la Gare 38 - 1920 Martigny

ELECTRICITE S.A.
46, av. de la Gare, MARTIGNY
présente une éblouissante collection de
LUMINAIRES DE STYLE
Renaissance Régence Louis XIII Louis XV Louis XVI
Directoire Regency Napoléon III Empire Rustique
élégance de lignes
finition impeccable

1000 m² EXPOSITION

VOUS TROUVEREZ
Gaillet FOURRURES
au Comptoir de Martigny
Halle 8 - Stand 288-289
Une visite vous convaincra !
1950 SION
Rue de la Dent-Blanche 19
✆ (027) 2 17 48

TAPIS SULLAM
N'expose pas au Comptoir
TAPIS D'ORIENT
TAPIS MECANIQUES
REVETEMENTS DE SOLS
A notre magasin vous verrez une très belle collection
Durant le comptoir vous profiterez de
NOS CONDITIONS SPÉCIALES
Route du Léman 29 - ✆ (026) 2 23 52

city
Rue du Léman 23 - Martigny
TOUT EN UNE SEULE FOIS !
Station-Service
Super à automate
Lavage voiture
Super-Discount alimentaires
Rabais jusqu'à 40 %
Lavage voiture gratuit pour achat de Fr. 35.—

A l'occasion du Comptoir de Martigny
Venez nous rendre visite à Martigny-Bourg et profitez de notre grand choix
FRIBERG
CONFECTIONS NOUVEAUTÉS
MRTIGNY-BOURG - ✆ (026) 2 28 20

« Sport chic »
Mouton retourné - Cuir doublé
DAIM - Peaux lainées
Hommes et Dames
Grand choix
RENKO-SPORTS
MARTIGNY - ✆ 2 11 35
La Maison spécialisée

Librairie Catholique
R. Troillet
Papeterie - Librairie générale
Fournitures scolaires
31, av. de la Gare
1920 MARTIGNY

✆ (026) 2 60 31
16, av. Grand-St-Bernard
1920 Martigny
qui parle sols pense
Prosols 2000 sa

CHAPELLERIE — CHEMISERIE
CONFECTION P.-M. Giroud MARTIGNY
(026) 2 24 40 - Avenue de la Gare

meubles & décors
Décoration d'intérieur - Meubles rembourrés - Tapis - Rideaux - Tentures murales
Devis et projets sans engagement.
daniel dély
Tapissier-Décorateur Ensemblier
Grand-Rue 32 - 1890 SAINT-MAURICE
✆ (025) 3 76 56 ou 4 55 03

Le service AEG M G
ANDRE MONNIER-GASSER
1920 MARTIGNY - Grand-St-Bernard
✆ (026) 2 22 50
AU COMPTOIR DE MARTIGNY
Halle VI - Stand 203-204

Pour résoudre vos problèmes de carrelages et faïences, consultez
Valcéramique
Grand stock
Service impeccable
Prix compétitifs
Valcéramique
EVIONNAZ
Route cantonale
✆ (026) 8 42 66

M. Guy Genoud et les arrêtés fédéraux

Nous saurons forcer notre destin

Pour la quatrième fois déjà, il m'échoit l'honneur de vous présenter quelques considérations sur les problèmes du pays lors de l'ouverture du Comptoir de Martigny, Foire-Exposition du Valais. Le risque de répétitions ennuyeuses serait bien grand si, d'une part, les organisateurs du Comptoir ne faisaient pas merveille pour apporter chaque année des thèmes neufs et intéressants à leur manifestation et si, d'autre part, des événements nouveaux qui influencent notre mode de vie ne se présentaient à un rythme si accéléré qu'ils sont même de nature à provoquer des inquiétudes.

Il n'est pas possible dans le cadre d'une allocution d'ouverture de manifestation de jeter un rapide coup d'œil même sur l'ensemble de l'état de l'économie valaisanne. Il est certainement plus utile que j'arrête mes réflexions sur les points les plus discutés et par là les moins agréables, en me contentant, par ailleurs, de survoler très rapidement les secteurs qui nous apportent la satisfaction qui doit normalement couronner l'initiative et le travail des hommes.

Partiels

Les résultats partiels qui sont en notre possession et les perspectives qui se dessinent, quant aux récoltes qui doivent encore intervenir, nous permettent d'affirmer que l'année agricole 1972 sera bonne, si l'on excepte le secteur de la fraise de montagne. Au sujet de cette dernière, il faut retenir que la baisse de production que nous enregistrons aurait dû permettre un écoulement sans histoire. Ce ne fut malheureusement pas le cas. La concurrence d'autres régions de Suisse se fait sévèrement ressentir. Elle nous impose de revoir rapidement, même très rapidement, nos méthodes culturales et de commercialisation. Comme dans tant d'autres domaines, la routine n'est plus de mise et l'adaptation aux goûts du marché est impérative. Le Conseil d'Etat a décidé de proposer au Grand Conseil l'octroi d'un crédit pour alléger le fonds de compensation, mais à titre tout à fait exceptionnel. Malheureusement, le Département fédéral de l'économie publique n'a pas cru pouvoir trouver dans sa législation une disposition qui aurait permis au Conseil fédéral de rendre un peu plus substantiel le geste de générosité du canton, en faveur des paysans de la montagne. Nous regrettons vivement cette décision, confirmée à deux reprises, tout en reconnaissant que l'ensemble du problème, pour des solutions à long terme, continue à rencontrer une oreille attentive auprès de l'autorité fédérale.

Au demeurant — qu'on me pardonne ma franchise — les Valaisans ont-ils tout mis en œuvre pour faciliter l'écoulement de la production indigène ? Avant de récriminer contre le peu de solidarité confédérale, ne devons-nous pas offrir aux Confédérés, d'abord dans notre canton, les merveilleux produits de notre terre ? Est-ce normal qu'en pleine période touristique, alors que nous sommes 300 000 à 400 000 habitants sur ce coin de terre, il y ait difficulté à écouler un million et demi de kilos de fraises en 40 ou 50 jours ? Quand sur les tables des restaurants, on rencontrera un peu moins de « gelati », « cake » ou autres sorbets à la « vodka », un pas important pour la solution de nos problèmes aura été franchi et nous pourrons plus décemment réclamer des autres la compréhension que nous souhaitons.

Ces considérations un peu sévères restent toujours valables, même si cette année les fruits et légumes de plaine ne semblent pas présenter d'inconvénients graves pour leur écoulement. J'en pourrais dire même davantage du vin dont la vendange moyenne qui s'annonce n'arrivera pas à combler la pénurie qui sévit dans les blancs et qui provoque un emballement des prix pouvant à la longue entraîner de graves répercussions pour tout le secteur viticole. Une fois de plus, il faudrait savoir raison garder et se souvenir que les plus beaux jours ne sont pas à l'abri d'un orage proche. La « paix du vin » — le grand mot a été prononcé au Grand Conseil — est à l'ordre du jour. Il est indispensable que la réflexion s'installe à tous les niveaux, du vigneron, de l'encaveur, du marchand et du détaillant. Ce secteur privilégié de l'agriculture valaisanne doit étudier ses problèmes à la lumière de l'expérience et de la prudence et non pas se laisser ballotter par les humeurs du moment. Le souci inconsidéré du plus gros gain immédiat, c'est la spéculation. Hélas, on peut être spéculateur ailleurs que dans l'immobilier !

Arrêté fédéral

Puisque j'en suis venu à parler de secteurs qui risquent «d'aller trop bien», permettez que j'aborde tout naturellement celui de la construction lié au développement touristique. Je tiens cependant à préciser que je n'ai pas perdu mémoire de l'arrêté fédéral du 26 juin dernier, interdisant la vente d'immeubles aux étrangers.

L'intervention soudaine et massive du Conseil fédéral a profondément frappé le Conseil d'Etat et une large couche de notre population. Nous avons même demandé audience à Berne pour faire part de notre stupéfaction. Cette démarche a été appréciée de façon très diverse par nos concitoyens et il n'est pas inutile que je tente de la mieux situer dans son contexte et son intention.

Le Conseil d'Etat n'a jamais estimé que le rythme de la construction dans nos stations, durant ces dernières années, était normal et qu'il pouvait sans dommage continuer à la même cadence. Il était inquiet face à la marée de projets gigantesques qui arrivaient dans ses services, face à la spéculation envahissante qui menaçait nombre d'alpages, face à la grave détérioration des finances de tant de communes contraintes de développer trop rapidement leur infrastructure et pour des rendements assez aléatoires. Il est également conscient que la part de 17 % des personnes actives occupées dans la construction, face à 12 % pour le reste de la Suisse, constitue un seuil trop élevé. On ne peut en effet construire indéfiniment. Il faut rechercher des activités à caractère plus durable pour devenir moins vulnérable.

Grave problème

Si nous sommes intervenus ce n'est donc pas en refusant de reconnaître l'existence réelle de ce grave problème, mais à cause de l'absence de nuances du document fédéral, plus particulièrement en ce qui concerne l'inexistence de mesures transitoires et une trop vague définition de la situation de rigueur. Il existe, en effet, des communes et des stations avec une planification et une infrastructure réalisées. Il existe beaucoup de promoteurs honnêtes, à côté de quelques spéculateurs sans gêne. Il existe des entreprises et des artisans équipés et engagés. Tous ces partenaires ne peuvent pas supporter un arrêt brusque de leur activité, pas plus que les montagnards devant bien trouver un complément indispensable aux petits revenus de leur terre. Nous souscrivons à l'arrêt net de tout développement désordonné, mais nous ne pouvons accepter une médication qui tuerait le malade.

* * *

La reconversion de l'économie des régions de montagne est indispensable, mais elle ne sera pas l'œuvre d'un jour. Le concept de développement global se meut encore dans les sphères des études, des statistiques et de la théorie. Nous en attendons beaucoup de bien, mais pas pour demain, seulement pour après-demain ! Entre-temps, les montagnards sont là, ils doivent subsister — primum vivere — et les perspectives d'un meilleur avenir ne suffisent pas à les nourrir. Aussi, devons-nous compter sur la bienveillante compréhension de l'autorité fédérale, pour tous les projets sérieux approuvés et en voie d'exécution, dont l'interdiction menacerait la survie de communes, d'entreprises et d'artisans.

Les années à venir permettront à l'aménagement du territoire et au concept de développement global des régions de montagne de mieux asseoir notre économie. Ceci demandera du temps et de la patience. On n'improvise pas dans de tels domaines. On n'impose pas non plus sans risque d'échec. Aussi cette recherche d'une meilleure orientation de l'économie sera-t-elle l'affaire de tous les Valaisans.

Une fois de plus, j'ai confiance. Nous saurons forcer notre destin pour préparer un pays vivant et beau pour nos enfants.

Rallye du Vin : les vainqueurs, les Tessinois Claude Nort, pilote, à gauche, et Claudio Mosconi, avec leur Lancia.

TREIZIÈME RALLYE DU VIN
Favoris vainqueurs

Le 13e Rallye international du Vin s'est déroulé dans d'excellentes conditions sur les routes valaisannes. Sur 78 équipages au départ, 62 ont été classés. André Wicky, l'automobiliste bien connu, et son homonyme Jean Wicki, médaillé olympique de bob à Sapporo, en étaient les hôtes d'honneur. Participant pour la quatrième fois à cette épreuve, Hort-Mosconi, sur Lancia Fulvia HF, l'ont remporté pour la première fois. Cette victoire leur permet de prendre la première place de la Coupe de Suisse des rallies avant l'ultime manche qui se disputera au Tessin.

CLASSEMENT FINAL

1. Claude Hort - Claudio Mosconi, Lancia Fulvia, 74 pts ; 2. Hans Vetsch - Max Graf, BMW 2002 TI, 79 ; 3. Jean-Bernard Locher - Philippe Schaer BMW 2002 TI, 97 ; 4. Gérard Pierroz - Claude Pierroz, Datsun, 103 : Michel Rudaz - Jacky Micheloud Alpine Renault, 123 ; 6. Philippe Caron - Jean-Marie Carron, Lancia HF 136 ; 7. Eric Chappuis - Antoine Speck, 152 ; 8. Ernst Spitzer - Rudolf Hasler, Lancia 1600, 153 ; 9. Christian Carron - Gérald Maret Renault R8, 159 ; 10. Hermann Burgi - Waldemar Kieliger, BMW 2002 TI, 216.

Classement des épreuves spéciales : 1. Michel Maye Alpine Renault ; 2. Erich Chapuit, Porsche ; 3. Hans Vetsch, BMW ; 4. Michel Rudaz Alpine.

suivez le guide
ASSA-DESAEGER

TERRE DES HOMMES

Une présence discrète

Au hasard des couloirs, dans le brouhaha des halles un dimanche après midi, on découvre parfois un stand incongru, dont la présence surprend. Celui de Terre des Hommes est de ceux-là. Pas de tapage, pas de slogans racoleurs mais une présence discrète. Pour un peu il passerait inaperçu, submergé par cette marée humaine qui déferle par vagues successives. Terre des Hommes est en fait un vieil habitué du Comptoir. Mais il n'est pas de ces stands dont on se souvient longtemps après. De simples objets posés sur une table, quelques photos aux parois, deux hôtesses au sourire impertubable.

« Il y a quelques années, on nous posait de nombreuses questions. On ne connaissait pas encore Terre des Hommes, on s'interrogeait sur la nature de cette organisation. Les gens ne savaient pas bien à qui ils avaient à faire. Maintenant les présentations sont faites. Terre des Hommes n'est plus une inconnue ou un mystère. Chacun sait à quoi s'en tenir à son sujet. »

« Les réactions des visiteurs sont diverses. Jamais hostiles en tout cas. Notre présence au Comptoir est utile. Elle nous rappelle au bon souvenir des gens. Libre à eux de nous acheter un petit quarium prévu à cet effet. Le produit des ventes est destiné à couvrir une partie des dépenses courantes de la maison de Massongex. Cette maison, soulignons-le, accueille en permanence une quarantaine d'enfants blessés ou malades avant leur hospitalisation ou pendant leur convalescence. »

* * *

« Le Comptoir a également des effets secondaires. En dehors du produit des ventes effectuées au cours de ces dix jours, il engendre un mouvement en chaîne qui nous permet de recueillir certaines sommes d'argent dans la période qui suit immédiatement la Foire-Exposition. »

« Nous sommes aussi à la disposition du public pour l'informer des buts et des activités de Terre des Hommes, en Valais surtout. Même si notre raison sociale est largement connue, il est utile de temps à autre de rafraîchir la mémoire des gens. D'autant plus que cette action est la seule du genre.

D T.

LA PETITE MAISON DES GRANDS VINS

PINOT NOIR **VENT HURLE** D'ÔLE

LES FILS DE CH. FAVRE - VINS - SION - TÉL. (027) 2 23 01

Exposant au Comptoir. Halle V, stand 198.

ASSURANCES

Incendie - Vol
Eaux - Glaces
Casco - Objets de valeur
Machines - Caution
Maladie - Accidents
RC privée et immeubles

MOBILIÈRE SUISSE

bien conseillés
bien assurés

Agence générale de Sion
W. WYDENKELLER
10, avenue du Midi

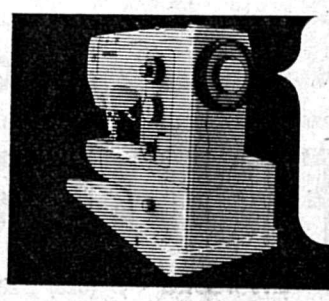

R. WARIDEL

Expose au Comptoir
Stand No 89
Avenue de la Gare 36
MARTIGNY

BERNINA